

FONDS DE DOTATION

« FONDACTION NIMIS – BIANCHINI »

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDS DE DOTATION

« FONDACTION NIMIS - BIANCHINI »

49 Allée des Sartos

73490 La Ravoire

Fonds de dotation

Rapport du Commissaire aux Comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du fonds de dotation,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation, fondation NIMIS-BIANCHINI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de le liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**FONDACTION
NIMIS-BIANCHINI**

*Rapport du Commissaire
aux Comptes sur les
comptes annuels*

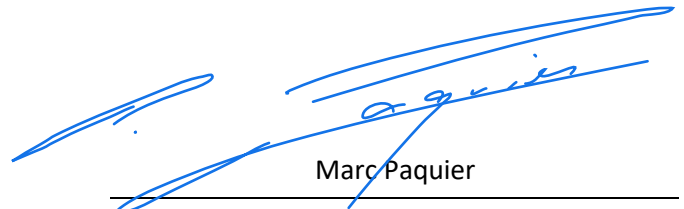
*Exercice clos
le 31 décembre 2025*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de votre fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 07 juillet 2026,

Le Commissaire aux Comptes

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes



Marc Paquier

FONDACTION NIMIS-BIANCHINI

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 03/07/2024 au 31/12/2025			Du au
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	1 946 538		1 946 538	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 946 538		1 946 538	
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	47 067		47 067	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	47 067		47 067	
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 993 605		1 993 605	

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 03/07/2024 au 31/12/2025	Du au
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	15 000	
Fonds propres complémentaires	1 946 538	
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	32 067	
Situation nette	1 993 605	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	1 993 605	
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V		
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	1 993 605	

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 03/07/2024 au 31/12/2025	Du au
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 933	
Aides financières	15 000	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	17 933	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-17 933	
Produits financiers		
Produits financiers de participation	50 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	50 000	

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 03/07/2024 au 31/12/2025	Du au
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	50 000	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	32 067	
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	50 000	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	17 933	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	32 067	

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2026-03.

Le Fonds de Dotation FONDACTION NIMIS - BIANCHINI a été créé le 3 juillet 2024.

Le Fonds a pour objet, à titre non lucratif, partout dans le monde et ce, sans restriction d'idéologie, de culture, de religion et/ou de philosophie de soutenir, promouvoir et réaliser des actions d'intérêt général en faveur du mieux vivre ensemble, en réponse aux enjeux sociétaux dans les domaines de la solidarité, lien social, santé, éducation, culture, sport, habitat, innovation sociale, protection de l'environnement, bien-être animal...

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'affecter la situation financière du fonds n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes

Faits caractéristiques

Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Réception par le fonds d'une donation constituée de titres de participation de la société NIMIS ;
- Affectation de cette donation à la dotation non consommable du fonds ;
- Perception de dividendes attachés à ces titres pour un montant de 50 000 € ;
- Dons manuels pour un montant de 15 000 € à deux associations ;
- Absence de salariés et d'activité opérationnelle significative en dehors de la gestion du patrimoine du fonds.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Dotation non consommable

La dotation initiale du fonds s'élève à un montant de 15 000 euros en numéraire. Une dotation complémentaire d'un montant de 1 946 538.16 Euros a été octroyé au fonds de dotation. Cette dotation complémentaire est non consommable. Les actifs constitutifs de cette dotation sont composés de 28 504 titres de la société Nimis (SAS au capital de 475 059 Euros) apportés par M. Bianchini suite au conseil d'administration du 14-04-2025.

Le conseil d'administration a défini une politique de gestion de la dotation consistant à conserver durablement ces titres. Le fonds n'a pas vocation à céder les actifs constitutifs de sa dotation. Les revenus générés par la dotation, notamment les dividendes éventuellement perçus, ainsi que les autres ressources du fonds, sont affectés au financement des missions d'intérêt général définies par les statuts.

Titres de participation

Les titres de participation reçus par donation sont comptabilisés à leur valeur retenue lors de leur entrée dans le patrimoine du fonds.

Produits financiers

Les dividendes perçus sont enregistrés en produits financiers de l'exercice.

Contributions volontaires en nature & Engagements hors bilan

Aucune contribution volontaire en nature n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Par ailleurs, le fond de dotation n'a pas fait appel à la générosité du public.

À la connaissance du conseil d'administration, il n'existe aucun engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2025.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé aux dirigeants ou administrateurs du fonds au cours de l'exercice.

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise			1 961 538		1 961 538
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice			32 067		32 067
Situation nette			1 993 605		1 993 605
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL			1 993 605		1 993 605

Commentaires : néant